

N° 602

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1948

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1948.

RAPPORT

FAIT

Au nom de la Commission⁽¹⁾ des affaires étrangères sur la proposition de résolution de M Salomon GRUMBACH, tendant à la publication des comptes rendus des séances ou fractions de séances du Sénat, qui ont eu lieu en Comité secret dans la période qui a précédé l'invasion de mai 1940.

Par M. Salomon GRUMBACH

Conseiller de la République

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la période qui a précédé l'invasion de mai 1940, la Chambre des Députés et le Sénat ont à plusieurs reprises tenu des séances en Comité secret. Les comptes rendus sténographiques de ces débats secrets ont été établis, mais conservés sous plis scellés dans les archives des deux Assemblées de la Troisième République.

(1) Cette Commission est composée de : MM. Salomon Grumbach, *Président* ; Buard, Ernest Pezet, *Vice-Présidents* ; Ott, Colonna, *Secrétaires* ; Aguesse, Mohamed-Salah Bendjelloul, Berlioz, Brizard, Mme Gilberte Pierre-Brossolette, MM. Carcassonne, Charles-Cros, le Général Delmas, Mme Yvonne Dumont, MM. Gasser, Gatuing, Gilson, Helleu, Jacques-Destrée, Jullien, Léonetti, Nicod, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Paul-Boncour, le Général Petit, Pinton, Primet, Robert Sérot, Marcel Willard, Zyromski.

Voir le numéro :

Conseil de la République : 458 (année 1948).

Il y a quelques mois, l'Assemblée Nationale, sur la proposition de M. Louis Marin, a décidé de faire publier au *Journal Officiel* les comptes rendus des Comités secrets que la Chambre des Députés avait tenus les 9 février, 19 mars et 19 avril 1940. Cette publication a eu lieu le 7 avril dernier.

Quant aux comptes rendus des Comités secrets que le Sénat avait tenus, les 14 et 15 mars 1940, puis les 16, 17 et 18 avril, ils se trouvent, sous plis scellés, dans les archives du Conseil de la République. Il vous appartient donc d'en décider la publication.

Appelée à délibérer sur l'opportunité d'une telle publication, votre Commission des affaires étrangères s'est prononcée à l'unanimité en sa faveur. Les raisons qui avaient motivé en 1940 le caractère secret des séances dont il s'agit ont, en effet, toutes disparu. Les intérêts de l'Histoire, et le respect de l'opinion, qui a le droit d'être informée aussi complètement que possible sur la période qui a précédé l'invasion de mai 1940, militent en faveur de cette publication, qui doit se faire, bien entendu, sans qu'aucune correction, retouche, suppression ou adjonction puisse être apportée aux comptes rendus sténographiques établis en 1940.

Votre Commission des affaires étrangères vous demande donc d'adopter la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Les comptes rendus *in extenso* des débats en Comité secret du Sénat, dans la période qui a précédé l'invasion de mai 1940, seront publiés dans le délai d'un mois.

La sténographie sera publiée sans avoir subi de la part des orateurs aucune suppression ou adjonction, retouche ou correction.